

**Compte rendu sommaire**  
**Réunion du Bureau Communautaire du lundi 13 octobre 2008**  
**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE HUIT, le TREIZE du mois d'OCTOBRE à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 6 octobre 2008.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH, ZIMOGH, WATRIN, MATELIC, MULLER, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, ARGUELLO, et M. PIERON.

Membres ayant donné procuration: M. SCHWEIZER à M. FOURNIER

Absent excusé: MM. DROUIN.

Présents sans voix délibérative : Mme D'AMATO et M. LOGNON, FELLY.

---

Le Président ouvre la séance à 18h30 et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de rajouter 3 points à l'ordre du jour, à savoir :

- **Le point n° 5 : Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Secteur Est - Création d'une voie nouvelle - Demande subventions auprès de l'Union Européenne.**
- **Le point n°6 : Parc d'Activités Communautaire « Champelle» - Réalisation d'un plate-formage - Demande de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Rural.**
- **Le point n° 7 : Parc d'Activités Communautaire « Champelle» - Réalisation d'un plate-formage - Demande de subvention auprès de l'Union Européenne.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, accepte de rajouter ces points à l'ordre du jour.

**1- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**1-1 DECISION N° DB 2008-67 – PARC D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE « BELLE FONTAINE » MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR UNE PORTION DE VOIE NON EQUIPEE- CHOIX DE L'ENTREPRISE.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- AUTORISE le président à signer le marché à passer avec l'entreprise MULLER ASSAINISSEMENT LORRAINE pour un montant de 84 200,79€ TTC.

## **2- LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **2-1 DECISION N° DB 2008-68 –OPERATION RAVALEMENT DE FACADES-VERSEMENT DE SUBVENTIONS.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de plusieurs subventions dans le cadre d'opération « ravalement de façades ».

### **2-2 DECISION N° DB 2008-69-OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)- VERSEMENT DE SUBVENTIONS.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de plusieurs subventions dans le cadre de l'opération « programme d'amélioration de l'habitat ».

### **2-3 DECISION N° DB 2008-70- AIDE AU SURCOUT FINANCIER-EXAMEN D'UNE DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE MOSELIS POUR 50 LOGEMENTS RUE DE L'USINE A ROMBAS.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE d'octroyer à Moselis, 3, rue Courcelles à METZ, une subvention de 33 213,60€ pour l'opération située à Rombas, rue de l'Usine,
- Et AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir entre la CCPOM et Moselis afin de formaliser le versement de cette subvention.

### **2-4 DECISION N° DB 2008-71- COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES- ORGANISATION DE PERMANENCES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place des permanences d'accueil du Comité Local pour le Logement Autonome des jeunes au siège de la Communauté des Communes dans le but de parfaire sa connaissance des acteurs du Parc Privé et de développer un travail de proximité.

## **3- MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE**

### **3-1 DECISION N° DB 2008-72- REALISATION D'UNE ETUDE « PETITE ENFANCE »- CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'offre présenté par Bureau d'Etudes « STRATEGIE ET GESTION PUBLIQUES » à SCHILTIGHEIM pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle en matière de modes de garde de la petite enfance en tenant compte de la concordance attendue du cahier des charges.
- Et AUTORISE le Président à signer le marché à passer à cet effet.

#### **4- AMENAGEMENT DE L'ESPACE**

##### **4-1. DECISION N° DB 2008-73- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME D'AGGLOMERATIONS DE MOSELLE (A.G.U.R.A.M).**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de poursuivre le partenariat, engagé avec l'Agence de l'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle
- ADOPTE le programme partenarial 2008,
- et DECIDE de verser à l'Agence de l'Urbanisme d'Agglomération de Moselle, une participation financière de 60 000€ pour la mise en œuvre de ce programme partenarial.

##### **5- DECISION N° DB 2008-74- PARC D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE « BELLE FONTAINE »- SECTEUR EST- CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE- DEMANDE DE SUBVENTION DE L'UNION EUROPEENNE**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention, auprès de l'Union Européenne pour la création de voies nouvelles sur le parc d'activité Communautaire « Belle Fontaine »
- APPROUVE, de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,
- S'ENGAGE à réaliser cette opération,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- et S'ENGAGE à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres.

##### **6- DECISION N°DB 2008-75 - PARC D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE « CHAMPELLE »- REALISATION D'UNE PLATE-FORMAGE- DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL.**

Le bureau communautaire, à l'unanimité,

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Développement Rural pour la réalisation d'une plate-formage sur le parc d'activité « Champelle ».
- APPROUVE, de façon formelle, la mise en œuvre de cet aménagement,
- S'ENGAGE à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation,
- APPROUVE son plan de financement,
- SOLLICITE, pour sa mise en œuvre, l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Rural.

##### **7- DECISION N°DB 2008-76- PARC D'ACTIVITE COMMUNAUTAIRE « CHAMPELLE »- AMENAGEMENT DES VOIRIES- DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE.**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès de l'union européenne pour l'aménagement des voiries du parc d'activité Communautaire « Champelle »
- APPROUVE, de façon formelle, la mise en œuvre de ce projet,
- S'ENGAGE à réaliser cette opération,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- S'ENGAGE à financer le reste de l'opération sur ses fonds propres.

## **8- INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS**

Le Président donne communication des différents tableaux de bords, à savoir :

- Tableau de bord d'activités au 30/09/2008,
- Tableau de bord financier au 30/09/2008,
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/09/2008,
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 30/09/2008,
- Tableau de bord « opération programmée d'amélioration de l'habitat » au 30/09/2008,
- Tableau de bord « autorisations d'urbanisme » au 30/09/2008,

**ROMBAS, LE 14 OCTOBRE 2008.**

Le Président,